Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260707-D_2026_91-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
29 juin 2026

Affichage :
Du 13 juillet au 13 septembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 20
Votants : 26

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le vingt-neuf juin conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS : Mourad ZEROUKHI, Denis DUAULT, Marjorie SOURNAC LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Jérémie NOGUES, Jean-Michel ENNESSER, Stéphanie BON, Marie-Hélène OGER, Isabelle THEVENON, Elisabeth PANARDIE, Maryse AUDRAN, Pascal THEVENON, Maëlenn LE GUEN, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaelle GAUDE

ABSENTS EXCUSÉS : Delphine SIRERA, Yohann RADIN, Romain GUENO, Dominique CANNESSON, Romain COLLIGNON, Frédéric GOURDAIS

ABSENT (E) : Julie ORAIN

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Delphine SIRERA a donné pouvoir à Marie Héléne OGER, Dominique CANNESSON a donné pouvoir à Denis DUAULT, Yohann RADIN a donné pouvoir à Stéphanie BON, Romain GUENO a donné pouvoir à Jérémie NOGUES, Romain COLLIGNON a donné pouvoir à Maryse AUDRAN, Frédéric GOURDAIS a donné pouvoir à Stéphane MENARD

SECRETAIRE : Jérémie NOGUES

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-091 : MARCHES PUBLICS. RÉNOVATION DE L'ANCIEN BÂTIMENT ADMINISTRATIF DE LA MINE ET CONSTRUCTION D'UNE MÉDIATHÈQUE – AVENANTS

Rapporteur : M. Mourad ZEROUKHI, Maire

Vu le procès-verbal de la réunion de la commission d'appel d'offres du 29 juin 2026 portant sur des avenants sur des prestations supplémentaires nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage **(article R2194-2).**

Lot n°9 : Serrurerie Métallique attribué à Picard Dubosc :

Le présent avenant répond à des adaptations réglementaires, des choix techniques ou demandes de la maîtrise d'ouvrage.

1° Suppression des châssis en acier prévus entre le MH et la médiathèque ne pouvant présenter le degré CF réglementaire et remplacés par des menuiseries en chêne. **moins-value de 19 860.00 € HT.**
2° Suppression des habillages verticaux extérieurs des allèges des boites intérieures de la médiathèque et du meuble d'accueil et remplacés par des habillages en bois (avenant à venir) présentant une tenue et une solidité supérieures **moins-value de 2 100 € HT.**
3°Suppression des miroirs dans la salle de répétition d R+ 2 souhaitée par le maître d'ouvrage, **moins-value de 6 590 € HT.**
4° Suppression des panneaux coulissants prévus initialement dans la médiathèque pour diviser les espaces, demandée par la maîtrise d'ouvrage, **moins-value de 7 940 € HT.**
5° Suppression des potelets métalliques et assis debout, etc. **moins-value de 1 350 € HT.**

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260707-D_2026_91-DE

L'entreprise présente par ailleurs une plus-value en compensation des prestations supprimées tardivement **2 560 €** et une plus-value pour la réalisation d'un garde-corps sur le vide du local technique non prévu initialement de **14 250 €.**

AVENANT	Montant HT du marché avant avenant	Montant HT de l'avenant	Motivation	Nouveau montant HT du marché :	% d'écart introduit par les avenants :
2	125 501.58 €	-17 153.48 €	R2194-2	108 348.10 €	Moins 13.67 %

LOT MISION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – SOCIETE SEM BREIZH

La mission initiale étant dimensionnée pour une durée de chantier de 19 mois mais les aléas du chantier ayant décalé la réception prévisionnelle du projet de 9 mois supplémentaires, la société SEM BREIZH a adapté sa proposition pour poursuivre son accompagnement. Ainsi, le responsable d'opérations n'assure plus de présences en réunion de chantier hebdomadaire, il vient en réunion des maîtrises et l'accompagnement pour la gestion contractuelle des marchés et le suivi financier de l'opération est privilégiée.

Une proposition d'avenant est faite en séance qui permettra de poursuivre la mission tout en minimisant l'impact financier pour la collectivité (7 670 € € HT au lieu de 21 737 € HT si la mission avait été prolongée proportionnellement à la durée réelle du chantier). Les phases de réception des travaux et suivi phase GPA restent inchangées.

Cet avenant entre dans le cadre de travaux supplémentaires devenus nécessaires ayant engendré des modifications au projet. Article R2194-2.

MONTANT HT			% d'écart introduit par les avenants
MARCHE INITIAL	AVENANT	NOUVEAU MARCHE	
60 215 €	7 670 €	67 885 €	12. 73 %

Les membres de la commission d'appel d'offres ont émis un avis favorable à la majorité sur les avenants dépassant le seuil de 5.00%

Après en avoir délibéré et avec 20 voix POUR, 6 voix CONTRE (Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Frédéric GOURDAIS ayant donné pouvoir à Stéphane MENARD, Gwennaelle GAUDE)
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces avenants ainsi que tous les documents s'y rapportant

Pour copie conforme, en Mairie, le 7 juillet 2026.

Le Maire,

Mourad ZEROUKHI

MAIRIE DE PONT-PEAN
35 Ille-et-Vilaine